

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN479

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 8

A l'alinéa 16, substituer à la référence :

« 2° du I »,

la référence :

« au troisième alinéa du 2° de l'article L. 4139-16 du code de la défense ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.